

ABONNÉ : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 4 Mai 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 2 mai, Du 3, Du 4), R 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Values: 68 >>, 96 75; 68 40, 97 >>; 68 60, 97 >>.

BULLETIN

L'Europe est saisie définitivement de la question du Luxembourg. S. M. le roi de Hollande a dû inviter à l'heure qu'il est, les puissances signataires du traité de 1839 à se réunir dans une conférence, à Londres. On ajoute même que cette conférence sera ouverte le 7 mai. La France n'a donc plus qu'à attendre, forte de son bon droit et de sa modération, les solutions satisfaisantes qu'elle est fondée à espérer. Tout a été fait par elle pour faciliter aux grandes puissances neutres la recherche des moyens de transaction qui doivent rétablir la paix. Après avoir ressenti avec une vivacité qui honore son patriotisme, le peu de cas que l'on semblait faire de ses intérêts et de ses justes susceptibilités, la voilà qui s'arrête dès que ses adversaires se ravissent et écoutent de meilleurs conseils. Certes, quelles que soient les éventualités que nous réserve l'avenir, on ne saurait plus dire que l'orgueil domine, chez nous, toute autre préoccupation, puisqu'il suffit qu'à la dernière heure, on nous tende la main, pour qu'aussitôt on rencontre la nôtre. On nous tiendra compte certainement de cette attitude au sein de la conférence, et sans doute aussi à Berlin.

Mille bruits circulent à Londres sur le programme des délibérations de la Conférence. Voici ceux qui paraissent le plus fondés :

- 1° La question du Luxembourg sera seule discutée ;
2° La conférence ne tentera pas de créer des droits ; elle ne fera que définir les droits existants ;
3° La Prusse autorisera la discussion de la question des forteresses dans la vue de leur destruction ;
4° Rien ne sera fait relativement au Luxembourg, sans le consentement de la population locale.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 4 Mai 1867.

NATALIE

NOUVELLE

Imitation de l'Allemand.

CHAPITRE XI.

UN DRAME NOCTURNE.

Corinne avait tenu parole et envoyé au comte Orloff le frère de Carlo, Joseph Ribas, en disant à celui-ci, avec un sourire cruel : « Vous me vengerez de la perfidie de votre frère. » Orloff accueillit avec bienveillance le protégé de Corinne.

« Si je suis content de vous, lui dit-il, une récompense royale et les bontés de la czarine vous attendent. Avant tout, que savez-vous faire ? »

« Pas grand-chose, répondit Ribas avec un rire étrange; mais je suis plein de bonne volonté, et je veux faire mon chemin à tout prix. J'ai eu l'occasion d'étudier les bravi; j'en connais de très-habiles, et je pourrai compter sur eux comme sur moi-même pour une entreprise quelconque, si leur concours devait être largement payé en cas de réussite. Ma discrétion La reproduction est interdite.

D'après le Times, de Londres, la Prusse songerait à demander que la France consentit à renoncer à toute annexion du Luxembourg, non-seulement pour le présent, mais à tout jamais dans l'avenir ; et, de plus, qu'il fut établi « une ligne de forteresses destinées à prévenir, de la part de la France, tout renouvellement du marché qu'elle était récemment sur le point de contracter avec les Pays-Bas. » Le Times déclare cette prétention exorbitante. Nous croyons, nous, qu'elle n'a même pas été formulée.

Prenant la question au rebours du Times, le Globe dit que l'acquisition finale du territoire contesté par l'un des deux grands Etats est aussi certaine qu'un événement politique puisse l'être.

Une correspondance de Mayence dit que les rédacteurs de tous les journaux de cette ville ont été appelés devant le commissaire de police pour recevoir communication d'un ordre du gouverneur de la forteresse qui leur adjoint de s'abstenir à l'avenir de faire mention de ce qui se passe dans la forteresse, des mouvements de troupes, etc. On sait aussi que toute dépêche télégraphique contenant des allusions politiques ne sort, en ce moment, d'Allemagne qu'après avoir été préalablement examinée à Berlin.

On lit dans la Gazette nationale, de Berlin : « MM. Garnier-Pagès, Herold et Dufleux sont arrivés à Berlin, le 26 avril, pour donner, sur les dispositions de la population française, des éclaircissements favorables à la paix universelle. Ces messieurs ont naturellement trouvé auprès des hommes politiques libéraux l'accueil amical auquel ils avaient bon droit, et ils pourront se convaincre facilement ici combien on trompe leurs compatriotes en leur faisant croire que le peuple allemand a soif de la guerre. »

Nous reproduisons plus loin le discours du roi de Prusse. On jugera d'après ce document que la pensée de S. M. est d'unir toutes les forces germaniques pour conserver la sécurité à l'Allemagne.

On mande de Constantinople que de nouveaux renforts sont partis pour la Crète. Omer-Pacha ayant reçu un renfort de plusieurs détachements albanais et d'irréguliers, a dû commencer dimanche l'attaque générale des positions occupées par les insurgés. Le général turc ouvre la campagne

est à toute épreuve.

« Trouverais-tu, par tes accointances, un bravo capable d'effectuer un vol de diamants et d'or, avec effraction, sans se laisser prendre sur le fait ? »

« J'ai votre affaire, Excellence, répliqua résolument Joseph, après quelques instants de réflexion. »

« Tu es un rusé gaillard, je le vois, et tu me plais beaucoup. Si tes actions répondent à tes paroles, nous deviendrons une paire de bons amis. A demain ton coup d'essai : vol nocturne avec effraction. »

« J'espère bien que, grâce au choix que je ferai d'un exécutant habile, ce sera un coup de maître, s'écria Joseph. »

« S'il réussit, je te prends, au nom de mon auguste souverain, au service de Sa Majesté Impériale, et tu entreras comme officier dans la marine russe. »

Joseph le regarda avec de grands yeux étonnés. « C'est là un immense honneur et une grande chance, dit-il. Seulement je voudrais bien savoir si la marine russe livre des batailles, et s'il faut alors que les officiers aillent au feu. »

« Sans doute ! s'écria Orloff en riant. Mais rien ne l'empêchera de te cacher derrière les canons jusqu'à ce que le feu ait cessé. »

« Je me rappellerai en temps et lieu le sage conseil de Votre Excellence, répondit sérieusement Ribas en s'inclinant devant le comte (1). Pour le

(1) Il s'en souvint, en effet : devenu vice-amiral, il fut chargé du commandement de la flotille russe qui descendit le Danube en 1790 pour appuyer les sièges de Kilia et d'Ismaïl. Mais, pendant l'assaut de cette dernière place, le 21 décembre, Ribas se cacha dans les marécages et ne reparut que quand le danger fut passé pour prendre tranquillement la part du lion dans le butin fait par ses matelots. Sa lâcheté et sa cupidité faillirent soulever une révolte parmi eux.

à la tête de 56 bataillons de troupes auxquels les insurgés pourront opposer tout au plus 6.030 hommes.

La Epoca, de Madrid, dit que le budget de 1865-66 présente un déficit de 340 millions de réaux. Le budget sera équilibré au moyen d'économies et d'impôts nouveaux.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Un arrêté du ministre de la guerre appelle sous les drapeaux, pour compléter les cadres, le second contingent de 1864. Les hommes compris dans le contingent de réserve de 1865, ont ordre de se rendre pour deux mois, dans les dépôts d'instruction.

Suivant la pensée de la Gazette de Turin du 2 mai, quoiqu'on a lu le discours du roi de Prusse doit avoir la certitude que la guerre, si l'on parvient à l'empêcher maintenant, ne sera que différée. La Prusse a tout fait d'un individu qui a commencé à se griser et qui ne s'aperçoit pas que la route qu'il suit, décline toujours et aboutit à un abîme. Jusqu'ici la France a la partie bien belle, et il y a toute apparence qu'elle pourra réussir et arriver à ses fins presque à son corps défendant, ce qui est le sublime de la politique!

Pour extrait : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas)

Stettin, 30 avril, soir.

Une correspondance de Varsovie publiée par la Gazette de la Baltique dit que l'armement des forteresses de Pologne et de Lithuanie avec des pièces rayées est presque terminé.

Les manufactures d'armes travaillent activement à la transformation des anciens fusils en fusils se chargeant par la culasse.

Les armes commandées en Amérique sont en partie arrivées, en partie attendues.

D'après la correspondance en question, toute l'armée russe serait pourvue de fusils se chargeant par la culasse en huit semaines au plus tard.

On travaille activement à compléter le matériel des chemins de fer de toutes sortes servant au transport des troupes.

Vienne, 1er mai.

La Gazette de Vienne (édition du soir) dit que sur l'invitation du gouvernement luxembourgeois la Conférence se réunira à Londres le 7 mai. La Prusse, la Russie, et l'Autriche y seront représentées par leurs ambassadeurs dans cette capitale, savoir : le comte de Bernstorff, le baron Brunnost et le comte d'Appony.

Corfou, 30 avril.

(source grecque)

Un engagement a eu lieu le 18 avril à Calybes-Apocorone entre Rehmet-Pacha et les insurgés. Ceux-ci ont été vainqueurs. 250 turcs, parmi lesquels

moment, quel sera le théâtre des exploits qui me vaudront mes épaulettes d'officier russe ?

« Je te montrerai moi-même la maison où tu les trouveras, à côté d'une parure en brillants et de quelques milliers de scudi, et tu prendras les mesures en conséquence sous ta propre responsabilité, quoi qu'il arrive. »

« J'ai la confiance que le gaillard que je chargerai de l'exécution des ordres de Votre Excellence aura les doigts assez longs pour saisir tout ça. »

Le lendemain, par une de ces splendides soirées dont le ciel d'Italie a le privilège, Natalie aspirait avec délice les brises tièdes et s'enivrait du parfum des fleurs. Elle était d'une gaîté devenue rare chez elle; comme aux beaux jours d'autrefois, elle bondissait dans les allées, où bien elle était assise, sa guitare sur les genoux, à sa place favorite.

« Je suis bien heureuse, disait-elle, car j'ai rêvé de Paulo. Il était à mes côtés, il me parlait : c'est un signe qu'il reviendra bientôt. »

« Nous nous reverrons, Natalie, murmura-t-il à mon oreille; je ne tarderai point à être de retour auprès de toi ? »

« Dieu veuille que ce rêve s'accomplisse ! » dit Marianne, debout avec Carlo à quelques pas de la princesse.

Natalie se mit à chanter les joies du revoir. Pendant ce temps-là, Marianne dit tout bas à Carlo :

« Je ne crois pas au retour du comte. Nous n'avons pas encore reçu la moindre lettre de lui, pas une ligne de sa main : c'est mauvais signe. Il faut qu'un obstacle insurmontable, une catastrophe l'ait empêché d'écrire. »

« Vous ne croyez pourtant point qu'il ait été arrêté ? »

« Je crains que si. Et alors, que deviendra notre pauvre princesse ? Le comte ne pourra pas tenir sa promesse de nous envoyer de l'argent, et nous ne possédons que mille scudi en espèces et peut-être

un officier supérieur, ont péri.

Le 19, un autre combat eut lieu à Tihssos, près Heraclium, contre 500 turcs. Les insurgés l'ont emporté. Ils ont fait bon nombre de prisonniers et se sont emparés des munitions et des bagages de leurs adversaires.

Omer-Pacha marche à la tête de 15,000 hommes contre Sphakia ou 8,000 insurgés l'attendent avec confiance et résolution.

Berlin, 1er mai, soir.

On lit dans la Correspondance Provinciale : Une conférence, qui se réunira à Londres, a été proposée avec le but bien déterminé d'écarter toutes les contestations futures, de laisser le territoire du Luxembourg réuni à la Hollande, tout en le déclarant inviolable sur la garantie expresse de toutes les grandes puissances, afin que l'Allemagne et l'Europe trouvent ainsi une compensation au droit d'occupation que la Prusse a exercé jusqu'ici dans la place du Luxembourg. La Prusse et la France se sont déclarées prêtes à prendre part à des conférences établies sur cette base. Des invitations formelles, de la part du gouvernement Anglais, seraient faites dans les premiers jours de mai. La France ayant arrêté ses armements, la Prusse se désiste des mesures de précautions que la gravité croissante des événements semblait ordonner depuis longtemps. Il faut espérer qu'un avenir très prochain apportera une nouvelle consolidation aux chances de paix.

Florence, 4er mai, soir.

Le ministre de la Guerre a présenté, à la Chambre des députés, le projet d'organisation de l'armée. — L'Italie dit, mais sans garantir l'exactitude de cette nouvelle, que le ministre de Prusse près la Cour de Florence, M. d'Usedom, qui se trouvait à Venise, est allé jusqu'à Berlin.

Le même journal dit que l'Angleterre a chaleureusement félicité le Gouvernement italien du concours qu'il a prêté aux négociations en faveur de la paix.

Paris, 2 mai.

Bruxelles, 2 mai.

L'Indépendance belge annonce, d'après un télégramme de Londres, que la conférence s'ouvrira positivement le 6 mai. Comme l'accord existe sur tous les points, elle tiendra seulement deux séances.

Berlin, 2 mai.

La nouvelle, donnée par les journaux, de l'établissement projeté d'un camp retranché à Trèves, est démentie.

Paris, 2 mai au soir.

Le Corps législatif et le Sénat sont convoqués pour demain. On assure qu'ils recevront une communication de Gouvernement.

Le journal La France croit savoir que les communications officielles confirmeront tous les détails qu'il a donné hier.

La Conférence se réunira le 7 mai ; mais, à cause des formalités préalables, les délibérations ne s'ouvriront que le 11 ou le 12 mai.

Hier, ont été élus membres de l'Académie-Française : M. Jules Favre, au premier tour, par 18 voix contre 12 à M. de Champagny; le père Gratry, au second tour, par 18 voix contre 12 à M. Théophile Gautier.

pour deux mille scudi de diamants.

« Nous sommes donc assez riches pour que la princesse ne manque provisoirement de rien. »

« Mais quand ces ressources seront épuisées ? »

« Oh ! s'écria-t-il, le visage rayonnant, alors nous travaillerons pour elle. C'est encore là un bonheur, Marianne ! »

Natalie chantait toujours, le sourire aux lèvres; et les arbres bruissaient doucement, et les sources murmuraient, et les oiseaux gazouillaient. La pleine lune, glissant à travers le feuillage des pins, illuminait le visage et toute la personne de Natalie. Carlo, ravi, transporté, dit à Marianne :

« Regardez-là donc ! N'a-t-elle pas l'air d'un ange prêt à ouvrir les ailes pour s'envoler là-haut ? »

« Puisse-t-elle y monter un jour avec cette sérénité et ce sourire heureux ! » répondit Marianne, joignant les mains.

Un son aigu, strident interrompit tout à coup le chant de Natalie. Une corde de sa guitare venait de se briser. Elle laissa tomber l'instrument à terre avec effroi, et il s'en échappa une sorte de plainte et de soupir.

« C'est un mauvais présage ! dit-elle tristement. S'il allait se réaliser, au lieu de mon beau rêve ! »

Et, toute tremblante, elle tendit les mains à ses deux amis.

« Carlo, Marianne, approchez, défendez-moi de cette angoisse qui me saisit ! s'écria-t-elle en se cachant le visage sur le sein de Marianne. »

« Vous appelez cela un présage ? dit Carlo avec une gaîté forcée. Princesse, je suis l'unique cause de ce qui vous effraie; cette corde ne s'est brisée que par ma faute. Elle était en fort mauvais état quand j'ai accordé la guitare il y a une heure. Mais je croyais qu'elle suffirait bien pour les airs doux et mélancoliques que vous jouez d'habitude. Je l'aurais remplacée si j'avais pu deviner que vous auriez ce soir



Extérieur.

Berlin, 29 avril 1867.

Discours prononcé par S. M. le Roi Guillaume, à l'ouverture des Chambres prussiennes.

« Illustres, nobles et honorés Messieurs des deux »  
 » Chambres de la Diète,  
 » Des délibérations du Reichstag, au sein du- »  
 » quel, sur la base d'une loi approuvée par vous, »  
 » le peuple prussien avait délégué ses représentants, »  
 » est issue, pour la Fédération germanique du Nord, »  
 » une constitution fédérale, grâce à laquelle parait »  
 » assuré le développement unitaire, puissant et du- »  
 » rable, de la nation. Je vous ai réunis autour de »  
 » mon Trône, pour vous soumettre cette constitu- »  
 » tion.  
 » L'œuvre de l'union nationale, entreprise par le »  
 » gouvernement avec votre concours, doit atteindre »  
 » son terme par votre assentiment.  
 » La protection du territoire fédéral, la pratique »  
 » développée du droit commun, l'entretien de la »  
 » prospérité nationale deviendront désormais, sur »  
 » cette base, une réalité pour les populations de »  
 » toute l'Allemagne du Nord et pour leurs gouver- »  
 » nements, unis dans une communauté solide.  
 » La mise en vigueur de la constitution fédérale »  
 » restreindra inévitablement les attributions des re- »  
 » présentations électives des divers Etats, sur tous »  
 » les points soumis dorénavant à un progrès commun.  
 » Mais le peuple même ne devra renoncer à aucun »  
 » des droits qu'il possédait jusqu'à ce jour ; il ne »  
 » fera qu'en transmettre la garde à ses représentants »  
 » dans la communauté agrandie. Toute loi d'ordre »  
 » fédéral devra également requérir l'assentiment des »  
 » représentants librement élus de tout le peuple.  
 » La constitution fédérale pourvoit sous tous les rap- »  
 » ports à ce que les droits à l'exercice desquels les »  
 » représentations électives des divers Etats doivent »  
 » renoncer, en faveur du nouvel ordre de choses, »  
 » soient transférés, dans la même étendue, à la re- »  
 » présentation fédérale.  
 » Le fondement assuré de l'indépendance, de la »  
 » puissance et de la prospérité nationales doit mar- »  
 » cher de pair avec le développement du droit alle- »  
 » mand et des institutions constitutionnelles.  
 » Mon gouvernement s'abandonne donc à la »  
 » confiance que les deux Chambres de la Diète, »  
 » appréciant avec justesse l'urgence des besoins na- »  
 » tionaux, prêteront volontiers la main au prompt »  
 » achèvement de l'œuvre qui leur est soumise.  
 » Messieurs,  
 » La Fédération nouvelle n'embrasse, pour le »  
 » moment, que les Etats de l'Allemagne du Nord ; »  
 » mais une communauté nationale intime nous unira »  
 » toujours avec les Etats du Sud. Les solides rapports »  
 » d'alliance offensive et défensive que mon gouver- »  
 » nement a noués, l'automne dernier, avec ces Etats, »  
 » seront étendus, par des traités spéciaux, à toute »  
 » l'Allemagne du Nord.  
 » Le vif sentiment que peuples et gouvernements »  
 » du Sud ont des dangers du déclin de l'Alle- »  
 » magne, le besoin d'une forte union nationale, le »  
 » soin chaque jour proclamé plus haut dans toute »  
 » l'Allemagne, activeront puissamment la solution de »  
 » cette tâche importante.  
 » Les forces nationales unies auront pour mission »  
 » et seront capables de garantir à l'Allemagne les »  
 » bienfaits de la paix et une protection efficace de »  
 » ses droits et de ses intérêts.  
 » Pénétré de cette confiance, mon gouvernement »  
 » emploiera pour empêcher que la paix de l'Europe »  
 » ne soit troublée, tous les moyens conciliables avec »  
 » l'honneur et les intérêts de la patrie.  
 » Mais le peuple allemand, fort de son union, »  
 » marchera avec confiance au-devant de toutes les »  
 » vicissitudes de l'avenir, si vous, Messieurs, animés »  
 » de ce patriotisme qui s'est toujours montré en »  
 » Prusse dans les heures solennelles, nous aidez à »  
 » couronner le grand ouvrage de l'union nationale. »

LA QUESTION DU LUXEMBOURG

On écrit de Vienne au Times :  
 Il ne peut être douteux que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie insistent moralement de tout leur pouvoir sur la Prusse pour la décider à évacuer le Luxembourg, s'appuyant sur cet argument qu'elle n'a pas le droit de tenir garnison dans un pays étranger, ainsi que le Lu-

des accords si vifs et si brillants. »  
 Tout en parlant, il avait mis une nouvelle corde. « Tenez, ajouta-t-il en présentant la guitare à Natalie, vous pouvez reprendre votre hymne d'allégresse. »  
 — Non répondit-elle, secouant la tête avec mélancolie. C'en est fait de ma gaieté pour ce soir ; rentrons vite, la nuit est venue ; allons dormir et rêver. »  
 Une heure après, la villa était silencieuse. Natalie et Marianne avaient éteint leurs lumières. La petite chambre de Carlo était la seule pièce encore éclairée ; il s'y promenait avec agitation, et son ombre se dessinait sur les fenêtres. Enfin cette faible lueur disparut à son tour, et l'obscurité fut complète.  
 Alors un homme de haute taille, à la ceinture duquel brillaient un poignard, un pistolet et un long couteau, se glissa avec lenteur à travers le jardin, évitant, autant que possible, les endroits éclairés par la lune.  
 Ou étaient donc les deux grands chiens chargés, toutes les nuits, de la garde de la villa ! Carlo les avait pourtant lâchés, comme d'habitude, dans le jardin. Mais un morceau de viande empoisonnée, jeté devant eux, leur avait fait oublier leur devoir et puis leur avait donné la mort.  
 Beppo — car c'était à lui que Joseph Ribas avait confié l'expédition — n'avait donc plus rien à craindre. Il s'avança jusqu'à l'habitation et s'arrêta pour prêter l'oreille. N'entendant aucun bruit suspect, il coupa une vitre, passa la main par là pour ouvrir la fenêtre, monta sur l'appui, et se laissa glisser avec précaution dans la pièce.  
 Là, il alluma sa lanterne sourde ; puis il monta l'escalier sans faire craquer une seule fois les marches, sans se trahir par le plus léger bruit.  
 Le voilà au premier étage, dans un long corridor. Il écoute longtemps à la première porte. Il entend ronfler. Il tourne rapidement la clef dans la serrure ; le dormeur qu'il vient d'enfermer continue son pai-

xembourg l'est devenu pour elle depuis la dissolution de la Confédération germanique. En supposant néanmoins que le comte de Bismark soit réellement convaincu qu'une guerre entre la France et la Prusse est seulement une question de temps, l'avantage militaire de la possession du Luxembourg est trop grand pour être sacrifié à une simple question de droit ou non droit, et quant à l'opinion publique de l'Europe, le comte de Bismark ne s'en préoccupe probablement pas davantage que de celle de M. Bokum-Dolffs. Les contingents des Etats de la confédération allemande du Nord ont été réorganisés et seront un appui considérable pour la Prusse en cas de guerre. Les Etats du Sud de l'Allemagne sont arriérés naturellement, et le seront vraisemblablement encore longtemps. A moins qu'il ne se produise une amélioration miraculeuse, les armées de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade, donneront aussi peu de mal aux Français, qu'ils n'en ont donné l'année dernière aux Prussiens. Les soldats bavarois ont eu quelques instructeurs prussiens depuis le milieu de février, et on voit déjà 2 ou 3,000 d'entre-eux pourvus de fusils se chargeant par la culasse.

On n'entend parler d'aucun préparatif de guerre de la part de la Prusse. En vérité, elle est complètement prête. On achète quelques chevaux, quelques régiments de cavalerie sont en marche, plusieurs centaines d'hommes travaillent aux fortifications de Neisse, sur la frontière de Silésie. Comme compensation au canon français que portent quatre hommes et dont il a été tant parlé, les Prussiens se vantent d'avoir une invention plus pratique sous la forme de pièces de 2 et de 4 trainées par un et deux chevaux.

On écrit de Mayence, au Journal de Francfort : Le général de Prittwitz est arrivé ici pour passer une inspection complète dans la forteresse de Mayence. Cette inspection a commencé et comprendra tout jusqu'au moindre détail de l'équipement du soldat jusqu'à l'armement et l'état de défense de la forteresse. On a dans ce but armé, à titre d'épreuve, une partie des lignes intérieures et avancées et les troupes ont été exercées aussi pour le cas d'une alarme. L'inspection s'étendra également aux approvisionnements et mesures d'entretien.

On lit dans la Presse de Vienne :  
 On nous communique le télégramme suivant qui prouve, s'il dit vrai, que si la guerre avait éclaté, la colligation eût été générale :  
 « Stockholm le 27 avril. — Le ministre de la guerre a dit hier à l'envoyé anglais dans une société particulière que si la Russie renonçait à sa position actuelle en apparence neutre, au cas d'une guerre entre la Prusse et la France et prenait parti pour la Prusse, la Suède se mettrait certainement du côté de la France. Dans ce cas il est très probable aussi que le Danemark sortirait de la neutralité. Ce sera donc de la conduite de la Russie que dépendra celle de Etats Scandinaves. »

On écrit de Vienne le Morning Herald :  
 L'Autriche compte demeurer neutre dans la question du Luxembourg, et elle s'efforce de servir tout projet tendant à concilier les choses et à amener une solution à l'amiable. Le Luxembourg appartient au roi de Hollande ; si celui-ci jouait à propos de raser les fortifications est-ce que la Prusse insisterait pour faire

à la tentation ; dut-elle se réveiller ; il faut qu'il la revioie. Qu'a-t-il à craindre d'une jeune fille toute seule ? Il ne veut que la contempler une fois encore ; rien de plus.  
 Il ouvre ; il s'avance sur la pointe des pieds jusqu'au lit de Natalie. Qu'elle est belle ! Et comme elle sourit ! Quel visage ravissant ! Quelle grâce dans ce bras qui soutient sa tête et se perd à demi sous son abondante chevelure ! S'il osait le toucher, ce joli bras ! S'il osait déposer sur cette joue un baiser furtif ! Pourquoi donc pas ? Il est sans témoin ; Ribas n'apprendra pas sa désobéissance.  
 Mais, au moment même où il se penche, où son haleine effleure la joue de Natalie, la princesse fait un mouvement. La pudeur virginale ne s'endort jamais : c'est l'ange qui veille constamment aux côtés de la jeune fille. Natalie ouvre les yeux en tressaillant ; elle se dresse sur son lit et voit tout prêt d'elle cette grande figure menaçante et ce visage inconnu contracté par un affreux sourire. Un cri de terreur s'échappe de ses lèvres, elle appelle :  
 « Carlo ! Carlo ! Au secours ! sauve... ! »  
 Elle n'en put dire davantage. A la fois furieux et confus de sa propre imprudence, Beppo se jeta sur elle avec rage.  
 « Un seul cri, un seul mot encore, dit-il et je vous tue ! »  
 Mais en ce moment, une porte dérobée s'ouvrit et Carlo se précipita dans la chambre, s'écriant : « Me voici, Natalie ! » sauta sur le malfaiteur, le saisit par derrière avec une force surhumaine et l'écarta violemment du lit.  
 Beppo se retourna vers cet agresseur inattendu ; la lampe éclaira son visage, et Carlo le reconnaissant poussa un cri d'horreur.  
 « Nous nous retrouvons donc enfin dit Beppo avec un éclat de rire féroce. Mais tu ne m'empêcheras pas de consumer mon œuvre. Je suis le plus fort.  
 — C'est ce que nous allons voir ! cria Carlo hors

faction sur les ruines ? Le Luxembourg n'appartient pas à l'Allemagne ; ce que demande l'Empereur Napoléon n'étant hostile ni aux intérêts ni à l'honneur de la Prusse, on ne saurait appeler l'objet de sa demande une concession. Nous concédons ce que nous avons le droit de garder, mais la Prusse en cette affaire n'a ni le droit ni la justice de son côté.  
 Pour extrait : A. Layton.

EXTRAITS DES JOURNAUX ALLEMANDS

Gazette de Spéner.

Comment on peut prétendre marcher à la tête de la civilisation. L'occasion s'offre aujourd'hui à la France de prouver qu'elle est une nation réellement civilisée, contenant par la force de ses idées morales les élans de sa nature, et maîtrisant ses passions par sa raison...

Dans ce tumultueux déchainement des esprits en France, dans la haine dont la Prusse y est l'objet, nous ne pouvons reconnaître le fait d'une nation raisonnable et polie. Si le peuple français se laissait entraîner par les sorties violentes de quelques feuilles de la capitale et des provinces, il descendrait, comme maturité et comme intelligence pratique, bien au-dessous d'autres peuples auxquels il s'estime supérieur. On a compris en Angleterre, en Autriche, en Italie, en Russie même, qu'il était impossible à la nation allemande de rester plus longtemps, pour l'étranger et pour elle-même, un objet de pitié et de mépris. Et les Français refuseraient seuls de le comprendre ? Seuls ils se croiraient menacés ?

Quel sens, quel avenir aurait une entreprise qui, soit du côté de la France, soit du côté de l'Allemagne, aurait pour but de reculer ou d'avancer de quelques lieues des frontières consolidées depuis cinquante ans ? Il en résulterait les guerres les plus sanglantes, d'effroyables luttes pour maintenir le territoire conquis ou regagner le sol perdu ; jamais des Allemands subjugués ou ne ferait d'heureux Français, pas plus que, vice-versa, des français on ne ferait d'heureux Allemands. Il arriverait précisément ce que la France appréhende par dessus tout : l'Allemagne deviendrait une puissance militaire compacte, belliqueuse, toujours menaçante. Qu'y gagnerait cette civilisation tant de fois rappelée ?

Les guerres entreprises jusqu'ici par Napoléon III, et qu'il jugeait nécessaires, soit pour assoir plus solidement sa dynastie et s'attacher étroitement l'armée, soit pour occuper au dehors l'esprit inquiet des Français, poursuivaient toutes, du moins, un but réalisable, une idée ayant quelque avenir. La guerre de Crimée devait contenir la Russie, et établir en Orient l'influence française ; la campagne d'Italie, chasser l'Autriche de la péninsule, défendre le pape à Rome, protéger le christianisme en Syrie, faire redouter le pavillon français en Chine et sur toutes les côtes de l'Asie orientale, c'était là des pensées capables d'enthousiasmer au moins une partie de la nation. L'entreprise même du Mexique, toute risquée qu'elle était, présentait certaines chances, à cause de la situation de l'Amérique à cette époque. Mais une guerre contre l'Allemagne, quelle idée, quel but durable poursuivrait-elle ? Les Français s'imaginèrent-ils détruire, avec l'aide de l'Autriche, notre constitution politique actuelle, vieille à peine de quelques mois mais préparée depuis tant d'années ? Ou veulent-ils rétablir ce qu'ils appellent leurs frontières naturelles ? Mais ils devraient, alors, incorporer à la France des territoires essentiellement allemands, subjugués des populations qui ne veulent être qu'allemandes et qui se trouvent heureuses d'appartenir à l'Allemagne. Vainqueurs, ils attacheraient aux flancs de la France une Vénétie nouvelle ; et pas un Français, à notre époque, ne peut se faire illusion sur la durée d'une domination ainsi imposée par la violence. L'Allemagne de nos jours n'est ni celle de Louis XIV, ni celle de Napoléon I<sup>er</sup>. Le rétablissement de ces soi-disant frontières naturelles, rêve ardent de quelques Français, est une pensée sans avenir, un attentat contre le peuple allemand, contre le principe des nationalités ; il n'enfanterait que guerre éternelle, troubles sans fin.

La France croirait-elle avoir sa sécurité à défendre ?... Mais les possessions de l'Allemagne sur la rive gauche du Rhin, et même le territoire allemand de la rive droite, dans la contrée du Rhin supérieur, sont beaucoup plus exposés que la France. Ce dernier pays

et sa capitale se trouvent pleinement à l'abri de toute attaque de l'Allemagne, qui n'a jamais attaqué la France que pour repousser une agression.

Si les Français craignent pour leur sécurité, qu'ils l'assurent à jamais en entretenant avec nous des relations pacifiques, amicales, inoffensives, telles que la civilisation les demande. La France, alors, n'aura rien à redouter de l'Allemagne, car nous n'avons pas le plus léger motif, la plus légère envie de menacer la sécurité de nos voisins.

Gazette nationale.

L'article du Constitutionnel et la médiation des puissances. — Selon le Constitutionnel, la Prusse n'aurait aucun intérêt à conserver sa garnison dans Luxembourg. Nous déclinons sur ce point toute discussion avec les Français. Nous ne sommes tenus ni de leur démontrer l'intérêt spécial que nous pouvons mettre à la possession de chaque pied de terre, de chaque parcelle de notre avoir, ni de leur livrer tout ce dont nous pourrions nous passer à la rigueur. Il va de soi qu'une pareille obligation ne saurait être érigée en principe international, pas plus que, dans la vie privée, une propriété ne doit changer de mains pour le seul motif qu'elle n'est pas indispensable.

Nous n'acceptons pas davantage l'assurance que donne le journal parisien, quand il dit : « Un règlement de la question du Luxembourg dans le sens des intérêts de la France, fournirait un gage de paix durable. » Notre conviction, est, au contraire, qu'on nourrirait ainsi l'ambition française, que nos voisins se sentiraient encouragés d'autant à critiquer nos titres de droit sur le reste de nos possessions, à les tenir pour douteux, à les déclarer menaçants pour la France, enfin à s'immiscer dans nos affaires intérieures...

Le Constitutionnel termine en assurant que la France veut la paix, si la guerre n'est pas injustement provoquée. Pour nous tranquilliser, cette assurance ne devrait pas faire suite à une série d'idées laissant clairement entrevoir que le gouvernement français tient à faire valoir, dans l'affaire du Luxembourg, certains intérêts, auxquels on doit absolument donner satisfaction, sous peine de passer pour provoquer la France.

Quant à la médiation dont on parle aujourd'hui, elle peut consister, tout au plus, en ce que les puissances de 1815 examinent si la ligne frontière de précaution, établie alors contre la France, peut être abandonnée aujourd'hui. Examen difficile, on doit l'avouer. D'un côté, le droit de garnison à Mayence repose sur la même base, sur les mêmes traités que celui de la Prusse exercé à Luxembourg, — et si l'on cède aujourd'hui aux Français, il leur sera facile de soulever demain une question à propos des murs d'Ulm ou de Rastatt, car ne peut-on s'attendre à tout de la part d'une nation qui se laisse dire que telle ou telle possession de la Prusse est un outrage insupportable pour la France ?

D'un autre côté, les puissances médiatrices doivent bien peser si c'est à elles qu'il appartient d'ouvrir une brèche dans nos frontières de l'ouest ; si elles ont mandat pour conseiller à la Prusse et à toute la nation germanique de renoncer à des droits légitimement acquis, pour que la France ait sur nous l'avantage.

Ce qui nous paraît manifeste autant qu'équitable, c'est que la voix de la Prusse, la voix de l'Allemagne doivent être décisives dans ces considérations. Si nous déclarons ne pouvoir diminuer nos moyens de défense, le devoir de toute puissance neutre est de soumettre ses vues aux nôtres, de nous appuyer, et de montrer à la France l'arbitraire de ses prétentions.

Même journal.

L'évacuation de Luxembourg menacerait Mayence. — Il en est pour Mayence absolument comme pour Luxembourg. Les protocoles des puissances alliées de 1815 et le traité conclu en 1816 avec le grand-duc de Hesse, tels sont les titres légitimes sur lesquels s'appuie le droit qu'exerce la Prusse de tenir garnison dans cette ville, droit renouvelé et confirmé par le traité de paix intervenu le 3 septembre 1866 entre la Prusse et la Hesse. Il est question là du « droit appartenant et demeurant exclusivement à la Prusse, de tenir garnison dans Mayence. »

Supposons, aujourd'hui, que la Prusse, déférant au désir de la France, évacue Luxembourg. Qu'arriverait-il demain ? La France, avec autant de droit, pourrait demander, et demanderait peut-être l'évacuation de Mayence, car l'unique différence existant entre les deux droits de garnison, c'est que les anciens traités ont été renouvelés expressément, en septembre de l'année dernière, avec le grand duc de Hesse.

de lui. Que viens-tu faire dans cette maison ? Confesse-le, ou je te tue ! »

Et Carlo se précipita sur lui, le poignard nu. Une lutte terrible s'engagea. Natalie, aussi blanche que sa robe de nuit, pria agenouillée sur sa couche. Ses mains jointes pressaient sur sa poitrine un sachet renfermant les papiers qu'elle portait toujours suspendus au cou par une chaîne d'or.

« O mon Dieu, disait-elle, fais que je tienne mon serment à Paulo, et que je défende ces papiers même au prix de ma vie ! »

Les deux adversaires luttèrent toujours avec un acharnement inouï.

« Fuis, Natalie ! dit Carlo d'une voix mourante. Fuis, pendant que je le tiens et que tu le peux encore sans danger. Hâte-toi ! »

Mais, indifférente à son propre péril, elle ne songeait en ce moment qu'à celui de son défenseur. Elle sauta du lit et se jeta avec intrépidité entre les combattants.

« Non, non, dit-elle, je ne fuirai pas ; je saurai au moins mourir ! »

Un cri s'échappa des lèvres de Carlo ; ses bras retombèrent sans force ; il lâcha Beppo, et celui-ci lui enfonce à l'instant même son poignard dans le cœur.

« Enfin ! articula péniblement le bandit hors d'haleine. Adieu, vertueux Carlo ! je te l'avais bien prédit, c'est moi qui triomphe ! »

D'un bond il gagna la porte, son arme ruisselante à la main, enfila le corridor en courant, descendit l'escalier quatre à quatre et fut bientôt dans le jardin.

« Sauvé ! s'écria-t-il. Ribas sera content de moi, j'espère. Je lui porte l'or et les diamants, et puis j'ai pratiqué une saignée très-efficace à ce défenseur impopulaire. »

Et, fredonnant une chanson joyeuse, il grimpa sur un arbre tout près du mur et se laissa descendre dans la rue.

(La suite au prochain numéro).



Mais le fait a peu d'importance, pour qui prétend que le pacte fédéral de 1815 a seul donné à la Prusse droit de tenir garnison hors de ses frontières. Cette prémisses mènerait droit à conclure que la convention de l'année dernière avec le grand-duc de Hesse est sans valeur.

Mieux encore. Sur quoi repose la qualité de fortes-places d'Ulm et de Rastatt ? Uniquement sur les décrets de l'ancienne Diète germanique. On peut donc demander la démolition de ces places fortes, s'il est admis qu'une forteresse fédérale s'élève et tombe avec la Confédération. On a fortifié Ulm et Rastatt, au lieu de bâtir la quatrième forteresse qui devait garder le cours du Rhin supérieur ; à leur sujet donc pourrait chaque jour survenir le même différend.

Gazette d'Augsbourg.

Ce que la France a gagné à soulever la question du Luxembourg. — L'affaire du Luxembourg ne pouvait surgir en un moment plus favorablement choisi pour l'Allemagne. Elle a fourni à M. de Bismark le moyen bien venu d'exercer sur le Reichstag une forte pression, et contribué, — une majorité imposante ayant voté, sous cette pression, la Constitution fédérale, — à mettre à la libre disposition de la Prusse les forces militaires de toute Allemagne. Ainsi, les convoitises françaises ont rendu deux fois un grand service à la Prusse, car personne n'ignore que, si les traités d'alliance offensive et défensive conclus au mois d'août avec le Wurtemberg, la Bavière et Bade ont été précipitamment signés, alors qu'on était bien loin de s'y attendre, c'est que le gouvernement français avait eu la modestie de réclamer les forteresses de Mayence, Landau et Germersheim.

Gazette générale de l'Allemagne du Nord.

Encore l'article du Constitutionnel. — Le Constitutionnel déclare que la question du Luxembourg est devenue pour la France une question européenne.

Nous croyons que cette phase nouvelle pourrait n'être pas défavorable à la Prusse.

On sait que le cabinet de Berlin, alors que la question n'était encore que franco-hollandaise, s'est adressé, pour entendre leurs avis, aux signataires des traités de 1839. Nous-mêmes fîmes ressortir à ce moment que la session du Luxembourg atteignait de très près la neutralité Belge, placée sous le patronage des traités européens, et de nombreuses raisons, tel est de moins notre avis, portent à croire que, si la question du Luxembourg devait trouver une solution violente, elle deviendrait, par le fait même de la guerre, une question européenne dans toute la portée du mot, car une guerre entre la France et l'Allemagne ne se laisserait point localiser et entraînerait nécessairement l'Europe entière.

Précisément à cause de ce caractère européen du débat, la Prusse n'a fait, jusqu'à ce jour, aucune des démonstrations militaires auxquelles une politique précipitée recourrait souvent autrefois pour appuyer son action diplomatique, zèle intempésteif qui, de l'ancien proverbe : *si vis pacem, para bellum*, faisait sortir fréquemment l'effet contraire.

Le calme avec lequel la politique prussienne a suivi jusqu'ici les progrès de la question du Luxembourg, fournit d'avance un gage que la phase nouvelle où d'après le Constitutionnel, cette question vient d'entrer, ne rencontrera pas de difficultés de la part de la Prusse.

Depuis l'origine du différend luxembourgeois, l'armée de l'Allemagne du Nord n'a pas été augmentée d'un seul homme, les arsenaux n'ont pas fabriqué une cartouche de plus ; rien ne s'est fait qui pût inspirer à nos voisins de France la crainte de voir la question du Luxembourg franchie autrement que d'une façon pacifique ; et si les bruits de guerre n'étaient pas entretenus précisément par la presse française, l'affaire du Luxembourg n'aurait jamais déchaîné une telle agitation en Europe.

Le Publiciste (petite feuille de Berlin).

La médiation des puissances a-t-elle chance d'aboutir ? — Si la médiation n'a d'autre objet que de trouver sous quelle forme nos troupes devraient évacuer Luxembourg, la médiation est superflue, car aucune démarche ne saurait nous décider à évacuer.

En présence des armements français, la Prusse, sans doute, ne restera pas les mains oisives ; elle aussi sera armée, au moment voulu. Mais la Prusse, qui ne prétend rien, si ce n'est sauvegarder un droit qu'elle possède, restera, conformément à son rôle naturel en cette affaire, sur la stricte défensive, et attendra que la France, pour appuyer ses prétentions, commence ou provoque la guerre.

Tel est, en prévision de l'insuccès probable des tentatives médiatrices, le simple état de la question.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance.

LETTRES DE BERLIN.

Berlin, 30 avril 1867.

On est décidément ici, dans les sphères officielles en plein courant pacifique. Ce qui étonne bien des gens, c'est que le comte de Bismark est à la tête du mouvement conciliateur. Les risques-tout du parti de la guerre ne tarissent pas de sarcasme. — « Il est allé, disent-ils, en Poméranie comme un lion blessé, il en revient comme une brebis tondue. »

Selon les hommes judicieux, le premier ministre fait, au contraire, preuve de beaucoup de courage en imposant (c'est bien le mot) la modération au roi et le silence aux partisans de la guerre. On ne se rend peut-être pas assez compte en France, de l'impression excitée, non-seulement à Berlin et en Prusse, mais dans toute l'Allemagne, aussi bien du Sud que du Nord, par la perspective de l'évacuation du Luxembourg. C'est un grand sacrifice d'amour propre les plus coûteux de ce côté comme sur l'autre rive du Rhin. Un député libéral, par conséquent peu favorable à la politique guerroyante, me disait hier : « Notre situation dans ce débat, ne ressemble pas du tout à celle de la France. En renonçant à posséder le Luxembourg, elle perd ce qu'elle n'a pas. La Prusse, au contraire, en abandonnant la forteresse perd ce qu'elle possède, sans contestation, depuis un demi-siècle. Mon avis est qu'elle agit sagement, mais elle n'en souffre pas moins dans son amour-propre. »

Chacun naturellement, se demande ici comment va se passer la Conférence de Lonlres. M. de Bismark dit et fait dire qu'il obtiendra des compensations. Lesquelles ? Un journal français parle de l'autorisation qu'aurait accordée à la Prusse de construire

une nouvelle place forte sur la frontière. Est-ce que la Prusse et l'Allemagne ont, à cet égard, besoin de consentement de personne ? Je croirais plus volontiers à quelque transaction territoriale, s'il ne m'était positivement affirmé que les plénipotentiaires ne devront en aucun cas ni pour aucun motif, s'écarter de la question luxembourgeoise.

En attendant, les nouvelles pacifiques de Paris sont accueillies avec une satisfaction générale des bruits d'armements, de préparatifs de guerre qui se faisaient, disait-on, dans des proportions très vastes, avaient fortement ému l'opinion publique. Les mesures annoncées par le *Moniteur français* produisent un heureux apaisement. Les brailards de casino, les tapageurs de brasserie n'ont plus à crier après les pantalons rouges.

Il a été bien réellement question dans les conseils du château de soumettre au parlement prussien le différend avec la France. C'était avant l'excursion en Poméranie ; et encore, le comte de Bismark n'y inclinait-il guère, sachant que les ultras tels que M. Bennigsen ne manqueraient pas d'irriter les susceptibilités populaires. Le discours de la couronne montre qu'on a renoncé de faire intervenir les Chambres dans un débat qui ressort visiblement, exclusivement, du pouvoir exécutif. Du reste, la guerre l'eût emporté que les choses se seraient passées de même par-dessus la tête de la volonté des membres de l'une et l'autre chambre.

Pour conclure, je dirai que la situation est de beaucoup meilleure qu'il y a quinze jours, même qu'il y a huit jours, en ce qui concerne les espérances pacifiques. Admettons, si vous voulez qu'on fait contre mauvaise fortune bon cœur et que, si par exemple, la Russie et l'Angleterre s'étaient prononcées contre le traité de 1839, le comte de Bismark aurait tenu une conduite différente. C'est possible ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en se ralliant aux vues conciliantes des Etats médiateurs, il tient une conduite dont on doit lui savoir gré, en France, si on veut bien considérer l'état des esprits en Prusse et en Allemagne.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

L'Empereur a passé en revue, aujourd'hui, dans la cour des Tuileries, plusieurs régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de la 1<sup>re</sup> division militaire. Sa Majesté a distribué aux officiers, sous-officiers et soldats les croix d'honneur et les médailles décernées par le ministre de la guerre sur la proposition des chefs de corps. Le défilé a eu lieu aux cris de *Vive l'Empereur !* énergiquement prononcés par la troupe et par les nombreux spectateurs que cette solennité avait attirés sur la place du Carrousel.

Les ministres se sont réunis, aujourd'hui, en conseil sous la présidence de l'Empereur. L'Impératrice assistait à cette séance. On dit qu'il a été décidé que les élections pour le renouvellement des conseils généraux auraient lieu après la clôture de la session législative, c'est-à-dire dans le courant du mois de juillet.

Il n'y a encore pas en aujourd'hui de séance publique au Corps législatif. Les commissions poursuivent activement l'élaboration de plusieurs projets de loi. On croit que la discussion du budget s'ouvrira vers le 15 mai, c'est-à-dire avant celle des réformes concernant la presse, le droit de réunion et l'armée. Nous croyons que c'est tout-à-fait tort qu'un journal annonce, comme devant être présentées incessamment au Corps législatif, de nouvelles explications du gouvernement au sujet du Luxembourg.

Le Sénat a consacré la séance d'hier à la délibération de plusieurs pétitions d'intérêt public. On commente fort diversement le choix des commissaires chargés de l'examen de la loi sur la contrainte par corps. Les honorables sénateurs, presque tous juriconsultes, passent pour être hostiles à la réforme votée par la chambre élective. Il y a lieu de supposer que le débat ne sera pas moins vif au Luxembourg qu'au palais Bourbon. Cependant nous croyons qu'on s'exagère cette conjecture en pressant un refus de sanction de la loi dont-il s'agit. La haute assemblée voudra seulement poser des réserves qui sont dans le sentiment d'un certain nombre de magistrats et de citoyens quant à l'exécution d'une mesure qui peut trahir les espérances libérales de ceux qui l'ont édictée.

La santé du maréchal Forey est en voie de complet rétablissement. Il se pourrait cependant que le maréchal ne fût pas suffisamment alerte pour prendre le commandement actif du Camp-de-Châlons, qui sera ouvert dans la seconde quinzaine de mai. Ce serait alors le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, qui remplacerait temporairement le maréchal.

On mande de Bruxelles, 30 avril :

« Le ministre des finances a déposé, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi allouant au département de la guerre un crédit extraordinaire de 8,400,000 francs pour la transformation de l'armement de l'infanterie, et un autre projet de loi autorisant le gouvernement à contracter, au taux de 4 1/2 0/0 un emprunt de 60 millions de francs, capital effectif, aux conditions qu'il déterminera. »

Un journal de Venise annonce l'arrivée

dans cette ville du comte Usedom, ministre de Prusse à Florence, chargé de porter, de la part de son souverain, au prince Amédée, l'ordre de l'aigle noir.

On mande de Turin que le comte Walewski a eu avec le roi un long entretien durant son séjour dans l'ancienne capitale du Piémont.

D'après une correspondance de Florence, la plus amicale et la plus étroite entente existe entre les gouvernements d'Italie et d'Autriche, au sujet de la conduite à tenir d'un commun accord, en cas de conflit entre la Prusse et la France.

La reine d'Espagne a fait vendre, à Londres plusieurs de ses parures. On cite, entre autres, une chaîne de diamants qui supporte une montre. Ce bijou a été payé 800,000 fr.

M. Jules Favre et le R. P. Graty ont été élus aujourd'hui membre de l'Académie française.

Pour extrait : A. Layton.

Variétés.

HYMNE A LA PAIX.

Ne nous laissons pas calomnier. Nous ne sommes pas si chercheurs de querelle qu'on se plait à le dire de l'autre côté du Rhin. La guerre, quand elle est faite pour la justice, et pour l'honneur, nous trouve résolu, c'est vrai ; mais la paix a nos préférences. Regardez seulement la joie qui s'est emparée des familles en apprenant que les soldats congédiés, au lieu de reprendre le chemin de la garnison, peuvent rester au pays. Espérons. La lune rousse, des bruits fâcheux, des inquiétudes fatigantes, touche à son déclin. Mai nous doit les satisfactions qu'Avril nous a refusées.

C'est un rassérénement. La *Marseillaise* que l'on chante parmi les splendeurs de l'Exposition, c'est une hymne à la concorde entre les princes, à l'union entre les peuples. On la chantera de bon cœur, dans nos villes et dans nos hameaux. Une commission instituée par l'Empereur, avait mis au concours une cantate destinée à célébrer la grande fête de l'intelligence et du travail. Elle vient de prononcer sa décision. Neuf cent trente-six ouvrages lui ont été adressés. La poésie n'est pas plus éteinte chez nous que la cordialité. Trois pièces ont été couronnées : La première, à laquelle est attribuée le prix de mille francs, est intitulée : *Les Noces de Prométhée* et a pour auteur M. Romain Rolland ; la deuxième et la troisième envoyées par MM. Gustave Chonquet et Coppée, portent ce titre : *Hymne à la Paix*. Leurs auteurs ont obtenu chacun une médaille d'or de cinq cents francs. Voici les strophes de M. Coppée :

La paix, sercine et radieuse,  
Fait resplendir l'or des moissons.  
La nature est blonde et joyeuse ;  
Le ciel est plein de grands frissons.  
Hosannah ! Dans la forge noire  
Et dans le pré blanc de troupeaux.  
Salut ! ô reine, ô mère, ô gloire  
Du fort travail, du doux repos !  
Viens ! nous t'offrons l'encens des meules.  
Reste avec nous dans l'avenir.  
Les bras tremblants de nos aïeules  
Sont tous levés pour te bénir.  
Le front tourné vers ton aurore,  
Heureuse paix ! nous t'implorons ;  
Et nous rythmons l'hymne sonore  
Sur les marteaux des forgerons.  
Reste toujours, reste où nous sommes !  
Et tes bienfaits seront bénis  
Par la nature et par les hommes,  
Par les cités et par les nids ;  
Tous les labours sauront te dire  
Leurs grands efforts jamais troublés  
Le saint poète avec la lyre,  
Le vent du soir avec les blés.  
Ainsi qu'un aigle ivre d'espace ;  
Monte toujours vers le soleil,  
Le monde entier qui te rend grâce  
Accourt joyeux à ton réveil,  
Car le laurier croît sur les tombes,  
Et ces temps-là sont les meilleurs,  
Où dans l'azur plein de colombes  
Monte le chant des travailleurs.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
9	Jeu.	s Grégoire évé.	Cabrereys, Sonac, Concorès.
10	Vendr.	s Antonin.	Cajarc, Foycelles.
11	Samed.	a François II.	Thémines, Fajoles.

N. L. .... le 4, à 7 h. 30 m. du matin.  
 P. Q. .... le 10, à 10 h. 14 m. du soir.  
 P. L. .... le 18, à 2 h. 2 m. du soir.  
 D. Q. .... le 26, à 5 h. 31 m. du soir.

A NOS ABONNÉS

L'illustration vient de publier une brochure sur le GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

Cette brochure, très intéressante par sa rédaction, ses dessins et son actualité, forme 32 planches dans le format de l'Almanach de l'Illustration.

Elle contient 34 gravures, dont 3 planches, un plan de la forteresse, un profil d'élévation du pays et une carte de la province. Elle est mise en vente dans nos bureaux au prix de 75 centimes.

Adresser immédiatement les demandes au Directeur du Journal du Lot, avec le montant en timbres poste : ENVOI FRANCO.

Par décret impérial du 24 avril 1867, M. le comte Joachim Murat, député au Corps législatif, membre du Conseil général du département, a été nommé président de la Société de secours mutuels de la commune de Labastide-Murat.

M. le Préfet du Lot, vient d'adresser aux Maires du département la circulaire suivante :

Le consul de France à Malte, vient de transmettre à S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, un avis, d'après lequel deux lettres de change, l'une de 1,000 fr., l'autre de 500 fr., souscrites par le sieur Camillerie-Muscat, négociant Maltais, à l'ordre de M. le duc de Valentinois, président de l'Institut d'Afrique, ont été déclarées fausses par le tribunal de commerce du pays.

Comme il y a lieu de craindre que des billets analogues soient mis en circulation dans l'empire, je vous prie, messieurs, de donner à cet avis la plus grande publicité.

Les exercices du mois de Marie ont commencé le 30 avril dans toute les églises du diocèse. Ils sont suivis tous les soirs par un nombre considérable de fidèles.

La foire du 1<sup>er</sup> mai, à Cahors a donné lieu à un assez grand nombre d'affaires sur les bestiaux. Les bœufs de travail étaient au nombre de 850, la moitié à peu près ont été vendus, avec une baisse moyenne de 100 fr. par paire. 33 bœufs gras ont été vendus de 32 à 33 fr. les 50 kilog. — Les moutons valaient de 14 à 18 fr. suivant leur grosseur. Les gras de 0,60 à 0,65 cent le kilog. poids vif. — Porcs gras 52 à 52 fr. 50 les 50 kilog.

600 kect. de blé ont été vendus avec une moyenne de 28 fr. 76, hantse 3 fr. 0,5 sur la dernière foire. — 122 hectol. de maïs, vendus à une moyenne de 12 fr. 32, hausse 1 fr. 12 c. sur la dernière foire.

Ces jours derniers, on a trouvé pendu dans une vigne, aux environs de Cahors, un militaire à trois chevrons. Il avait depuis trois jours disparu de la caserne. Connaissant son penchant pour la boisson, on croyait généralement, que passant aux bords du Lot en état d'ivresse, il s'était noyé. Le Corps de ce malheureux a été transporté à l'hospice.

Le Cirque de M. Bourgeois, qui est en ce moment à Toulouse, et qui obtient un immense succès dans cette ville, nous promet, se rendant à Périgueux, de s'arrêter à Cahors, pour y donner quelques représentations, avec une magnifique troupe de quarante chevaux et de trente artistes de premier choix. La première représentation aura lieu le 9 mai.

On nous écrit de Vayrac :

Sous l'influence de la baisse du prix de presque toute espèce de bétail, nos foires présentent un bien triste aspect, tant il est vrai que le commerce alimenté par l'élevage, et l'engrais des animaux d'agriculture fait la grande prospérité, non-seulement de tous les degrés de l'échelle agricole mais encore de tout commerce, de toute industrie, qui retire ses intérêts des populations rurales.

Devant cette difficulté de vente du bétail, les céréales maintiennent résolument d'assez bon prix, on constate même une légère hausse. Ainsi, à la foire de Vayrac du 1<sup>er</sup> mai, le prix du froment a dépassé 28 fr. l'hectolitre, prix moyen 27 fr. Sous des prix moins réguliers les autres céréales ont eu des ventes moins actives.

On s'attendait à une grande cherté du chènevis, par suite de l'inondation de septembre dernier, qui avait enlevé dans notre vallée, la presque totalité du chanvre femelle ; contre l'attente de tout le monde, le prix ne s'est élevé à notre foire que de 22 à 24 fr. l'hectolitre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 1 mai Labie (Françoise), rue Vayrole.
- 2 — Besse (Marie), à Larozière.

Décès.

- 1 mai Laporte (M.), 68 ans, hospice.
- 2 — Pouzergues (J.-L.), propriétaire, 81 ans, rue Valentin.
- 3 — Reilhac (M.-A.-C.), 52 ans, boulev. Nord.
- 3 — Bras (L.-E.), 32 jours, rue Salvat.
- 3 — Vinel (Marie), 7 mois, à St-Henri.

Pour la chronique locale : A. Layton.



Théâtre

DIRECTION DE M. GERARD DE BEER.
Dimanche 5 mai 1867.

PREMIER DÉBUT DE
M. BARBE, grand premier rôle.
M. VAUCHER, grand troisième rôle.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

LE BOSSU

Drame en cinq actes, et dix tableaux, par MM. ANICET
BOURGEOIS et PAUL FÉVAL.

Les bureaux s'ouvrent à 7 1/2. On commencera à
8 heures très-précises.

AVIS. — L'administration a l'honneur d'informer le
Public, que la loge grillée de droite est à louer.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4
ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans
frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue
Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des
Finances, chez MM. les Notaires et chez tous
les Correspondants de la Société.

CORPS LÉGISLATIF

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du
vendredi 3 mai 1867.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

M. le marquis de Conegliano donne lecture du procès-
verbal qui est adopté.

M. Mathieu dépose le rapport sur le projet de loi relatif
aux sociétés ;

M. Nogent-Saint-Laurens, sur le projet relatif à la
révision des procès criminels ;

MM. Maurice Richard et Segris, sur des projets d'intérêt
local ;

M. le président Schneider. La parole est à M. le
ministre des affaires étrangères pour une communication
du gouvernement.

M. le marquis de Moustier, ministre des affaires
étrangères :

Messieurs,

Par ses communications antérieures, le gouverne-
ment de l'Empereur a eu l'honneur de vous faire con-
naître que les questions relatives au grand-duché de
Luxembourg étaient remises à l'examen des grandes
puissances.

Depuis cette époque, des négociations ont été ac-
tivement poursuivies entre les différentes cours. Un
premier et important résultat vient d'être obtenu par
ces négociations, et le gouvernement croit satisfaire à
un juste sentiment de sollicitude du Corps législatif
en lui en apportant la communication officielle.

L'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la
Prusse et la Russie sont aujourd'hui d'accord avec le
roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg pour ou-
vrir une conférence dans laquelle seront résolues
toutes les difficultés relatives au grand-duché, et
dans laquelle la situation internationale de ce terri-
toire sera réglée sur les bases de sa neutralisation.

Sur l'initiative de S. M. le roi de Hollande, en sa
qualité de souverain territorial, il a été décidé que la
conférence se réunirait à Londres, le 7 de ce mois.

Les sentiments qui animent tous les gouverne-
ments, les appréciations respectives échangées entre
eux avant la fixation de la conférence, nous donnent
l'assurance que de ces délibérations sortira une solu-
tion conforme aux intérêts et à la dignité des puis-

sances engagées dans la question. Cette transaction
consolidera ainsi la paix européenne.

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée, le
gouvernement de l'Empereur s'empresse, le moment
venu, d'expliquer au Corps législatif les résultats de
la conférence de Londres.

(La séance continue).

Faits Divers

L'ESPRIT DE TOUT LE MONDE

Un boulanger envoie son garçon porter un
pain de deux kilos chez une de ces clientes,
épicière, avec l'ordre de lui rapporter deux
kilos de sucre.

L'épicière prend le pain qu'on lui offre, le
pose dans une balance et met dans l'autre une
quantité de sucre équivalente au poids du sus-
dit pain.

Le garçon prend le sucre et le rapporte à la
bougère.

Celle-ci est soupçonneuse. Elle regarde le
morceau de sucre qui lui paraît bien petit.

— Deux kilos ! dit-elle ; bien, vérifions.

Elle met le sucre en balance et reconnaît
bien vite qu'il y manque 150 grammes. Fu-
rieuse de se voir ainsi frustrée, elle prend le
sucre, et en quelques minutes elle est chez
l'épicière, et là elle donne un libre et bruyant
cours à son indignation contre les commerçants
qui vendent leurs marchandises à faux poids.

L'épicière laisse dire, puis elle va chercher
le pain qui avait servi de poids et explique
avec beaucoup de calme à la boulangère com-
ment les choses s'étaient passées.

— Envoyez-moi le pain qui manque, dit-
elle, et je vous donnerai le sucre.

Cette révélation inattendue calma la boulan-
gère qui, prise dans la fraude de son mari, se
retira sans demander son reste... du sucre.

La douce Revalscière Du Barry guérit, sans
médicine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies,
gastralgies, gastralgies, glaires, vents, acidités,
pituite, nausées, vomissements, constipations,
diarrhée, toux, asthme, phthisie, suppression,
maigreur, tous désordres de la poitrine, gorge,
haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,
intestins, muqueuse, cerveau et sang. 69,000
cures rebelles à tout autre traitement, parmi
lesquelles celle de S. S. le Pape, le maré-
chal duc de Pluskow, etc., etc. Elle convient
également comme nourriture aux enfants et
économise mille fois son prix en médecines.
En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1 kil. 7 fr. ; 6 kil.,
32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Du Barry et Co, 26,
Place Vendôme, à Paris, et en cette ville, chez
les pharmaciens et épiciers. — La Revalscière
chocolatée aux mêmes prix.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE
et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Bro-
chure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le doc-
teur Jules Boyer. On reçoit franco cet

ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A.
Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta,
à Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES

MESSAGERIES A VAPEUR

PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE

(Circulation des locomotives avec des trains de voya-
geurs et marchandises sur les routes ordinaires).

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME.

Capital social: 25 millions de francs.
Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services
sur 60 lignes les plus productives.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le baron de Vincent (C. S.), sénateur.
INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL: M. Serret,
ancien ingénieur du matériel au chemin de fer
d'Orléans.

Emission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré : devant s'élever
jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple : Une ligne de chemin de fer départe-
mental de 45 kilomètres coûterait 5 millions. —
Produit 2 ou 3 0/0.

Son établissement en messageries à vapeur coûtera
400,000 francs.
Le même produit devient, dès lors, plus de
25 0/0.

Voici enfin une affaire française ! Une entreprise sé-
rieuse, pratique, d'utilité générale, honnête, s'exéc-
utant sous les yeux des actionnaires, servant directement
leurs intérêts et leur assurant des bénéfices considé-
rables.

ON
SOUSCRIT

(A PARIS : au siège de la Société,
60, rue de la Victoire.

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez
tous les banquiers.

VERSEMENTS

50 francs en souscrivant.
175 fr. après répartition.
Les autres versements plus tard, au fur et à
mesure des besoins de la Société, à des intervalles
au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus
de 125 francs chaque fois.

LA GAZETTE POUR TOUS paraît toutes les se-
maines en livraison de 16 à 20 pages à colon-
nes. Tout nouvel abonné reçoit gratuitement,
à titre de prime, les 26 premiers numéros de la
publication formant un fort volume grand in-8°
de 500 pages à colonnes. — Abonnements :
un an, 4 fr. 20., en un bon poste, ou timbres-
postes (avec 20 c. en plus). Adresser à M.
Gérardin, boulevard du Prince-Engène, 180,
à Paris. — (On peut souscrire pour 6 mois,
au prix de 1 fr. 60, sans droit à la prime.

Revue Libérale

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET FINANCIÈRE

Sommaire du n° 2.

Aux lecteurs..... A. Desonnaz.

Table listing various articles and authors such as Jules Claretie, Thomas Couture, De Pongerville, etc.

Bureaux : à Paris, rue de Provence, 31.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 27 avril 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de
Paris. — Salon de 1867 — Exposition universelle de
1867 : la Manufacture impériale de Sévres. — Un duo,
nouvelle (fin). — Fantaisie sur l'Exposition universelle,
par Bertall. — La dame qu'on ne touche pas, nouvelle.
— L'avis à vapeur « le Renard ». — Etat actuel de Sé-
bastopol. — Le Calendrier des livres (suite et fin). —
Les machines à l'Exposition universelle (suite). M Goya,
par M. Ch. Yriarte.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M° BÉTILLE, avoué, à Figeac.

Le 17 mai 1867, au tribunal de Figeac, à neuf
heures du matin, il sera procédé à la vente sur folle
enchère des biens appartenant aux mineurs Andrieu.
Mise à prix : 5,000 fr.

Etude de M° Bru, huissier à Figeac.

Suivant acte du 4 mars 1867, pardevant M. Cous-
sieu, notaire à Figeac, a été vendue une maison sise à
Figeac, rue Clermont et place Saint-Sauveur, appar-
tenant au sieur Henri Caussanel Vigues, actuellement
domicilié à Marseille, pour le prix de 11,000 fr. Copie
de cet acte a été déposée au greffe du tribunal de Figeac,
et signifie à Marie Caussanel ; pareille signification a
été faite à M. le Procureur Impérial de Figeac.
(Extrait de l'Echo du Quercy, n° 17).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M° AYZAC, avoué à Gourdon.

Le 28 mai 1867, au tribunal de Gourdon, à onze
heures du matin, il sera procédé à la vente des im-
meubles saisis au préjudice de François Lamothe, de
Cazelle, commune de Miers. Mise à prix : 300 fr.
(Extrait du Gourdonnais du 14 avril).

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont
l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer
le montant en un mandat sur la poste. Ils nous évi-
ront, par ce moyen, des frais de recouvrement
que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

OUVERTURE LE 15 MAI

BUREAU DE TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

STATION

DE GIÈRES-URIAGE.

EAUX MINÉRALES D'URIAGE

Sulfureuses et Salines au plus haut degré, elles conviennent en général aux enfants faibles et
aux personnes délicates et lymphatiques. — Spécialités : maladies cutanées, scrofules, affec-
tions nerveuses, rhumatismes, maladies des yeux, du larynx et des voies respiratoires.

PRÈS GRENOBLE

TRAJET DIRECT EN CHEMIN DE FER.

STATION

DE GIÈRES-URIAGE.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son
établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures
de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi.
Arrivée à Cahors : 6 heures soir.

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE ET Co, à Paris et au Havre.
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition
contre paiement au comptant.

DÉPÔT DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez
MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel et fils, à Cahors ; Domergue,
à Figeac.

PHARMACIE LACOMBE
DULAC SUCESSEUR
SUR LES FOSSÉS
A CAHORS
CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS
GUÉRISON ASSURÉE
SANS AUCUNE SORT D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.
PRIX DU TOPIQUE, 1 fr. 50 c.
Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus
agréables de vin du Médoc.
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

A VENDRE
OU A LOUER
LE CAFÉ DU COMMERCE
A Luzerh (Lot), sur le Canal
Maison et Etablissement. — Clien-
tèle excellente. — Aménagement com-
plet, avec BILLARD.
S'adresser à M. Alibert aîné, pro-
priétaire, qui donnera toute facilité
pour le paiement.

A LOUER
1° UN APPARTEMENT
AU 2° ÉTAGE
2° UN MAGASIN
rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

AVIS
Une personne sérieuse et bien posée
désire occuper un poste de Greffier,
soit de Tribunal de commerce, soit
de Justice de paix, n'importe le can-
ton. Il achèterait les Immeubles du
Greffier cédant, jusqu'à concurrence
de 40,000 francs.
S'adresser au bureau du Journal
du Lot.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée
par la
PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, VIEL.

MAUX DE GORGE
Inflammations de la Bouche
PASTILLES
DE
DETHAN
AU SEL DE BERTHOLLET
(Chlorate de potasse)
Recommandées par les médecins des hôpitaux
de Paris contre les maux de gorge, angines,
croup, ulcérations, et les inflammations de la
bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier,
la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise
haleine, détruisent l'irritation causée par le
tabac, et combattent les effets pernicieux du
mercure sur la bouche.
DÉPÔTS :
A Paris, pharmacie DETHAN, faub. S-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

NÉURALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES
ANTI-NÉURALGIQUES DU D'ARONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.
CAFÉ DES GOURMETS
ARÔME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE
FORCE ET — PREMIÈRE MARQUE —
La seule médaille d'honneur a été décernée par le
jury de l'Exposition Universelle de Londres 1852 à
MM. TRÉBULIEN frères, fournisseurs du Buffet
français au palais de l'Exposition, pour l'excellence de
leur Café des Gourmets. Ce délicieux produit
n'est pas un café indigène : c'est un choix supérieur des meilleur Cafés des îles ; le
est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange
de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT
ÉTÉ DE 1,810, 439 KILOS, s'est élevée en 1865 au chiffre de :
Un million neuf cent vingt mille six cent kilos,
ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil.,
Trois cent sept millions trois cent cinq mille six cent tasses.
Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café
et par sa supériorité bien réelle.
Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne por-
terait par la signature ci-contre :
Se trouve à Cahors, dans les principales maisons d'épicerie.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !! Guérison prompte et sans
trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs,
réparation exacte du poil, par le Réparateur TRICARD.
— Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt
général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. —
Se trouve dans les Pharmacies.